

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 087-218716603-20240405-202410-DE

SLOW

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/10 EN DATE DU 05/04/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 5 Avril 2024, à 18h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 22 mars 2024, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. ESCALIER. LEONARD. MARCILLAUD. BAYLE

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

TARIFS COMMUNAUX 2024

CANTINE SCOLAIRE :

Prix repas pour les enfants : **2,85€** à compter du 1^{er} Septembre 2024

Repas des adultes : **6,80€** à compter du 1^{er} Septembre 2024

GARDERIE MUNICIPALE :

1,50€ par garde à compter du 1^{er} Septembre 2024

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR DES ENFANTS :

8€ par jour et par enfant de moins de 18 ans domicilié sur la commune, pour les enfants partant en centre de vacances pendant l'année 2024 à raison de 15 jours.

TAXES FUNERAIRES :

Prix du m² de terrain au cimetière : **100€** à compter du 1^{er} mai 2024

L'utilisation du caveau communal sera gratuite pendant les six premiers mois puis le prix sera de **155€** par mois entamé.

Case de columbarium pour 30 ans : **350€**

Cavurne pour 30 ans : **450€**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD



Affichée le
Transmise à la préfecture le